

SECRETAIRE 5° ADJOINT-SECRETAIRE.
je souhaite faire un changement de poste, c'est à dire que, je veux donner mon poste PRESIDENT AUX AUTRES en faisant SCRUTIN SECRET.
ALORS MES QUESTIONS SUIVANTES:
1) DANS LES 5 membres, je suis donneur, j'ai de droit voter en tant que PRESIDENT -DONNEUR.
2) DANS LES 4 membres, un membre qui DEMANDEUR, (vice-président).
3) Moi et mon trésorier qui nous sommes CONTRE LUI, c'est à dire NON AU DEMANDEUR.(vice-président).
4) Et les 2 autres (c'est à dire que secrétaire et adjoint-secrétaire avec procuration) qui sont pour, c'est à dire "OUI" pour demandeur.(vice-président).
DONC, il y a un partage 2 CONTRE et 2 POUR.
5) En tant que DEMANDEUR , il a le droit de voter pour lui même. (CANDIDAT).
POUR ETRE PRESIDENT, lui même
D'apres NOTRE STATUT: il dit que:
Les décisions sont prises à la majorité des voix : en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.
c'est le cas
TANS que n'ont pas choisi ou trouvé un nouveau président, je garde toujours mon rôle président à choisir ou dominant pour choisir un nouveau président.
En gros, je suis OK et mon trésorier aussi pour tous sauf vice-président
JE VOUS PRIE DEMANDER VOS LUMIERES ET TEMOINS.
Bien cordialement
AMN DASS.

Par **moisse**, le **25/04/2015** à **15:53**

Franchement je n'ai jamais lu un pavé aussi indigeste.
Compte tenu de votre ignorance la plus absolue en ce domaine, et de l'importance, en volume, des renseignements alors que c'est vous qui êtes en possession des statuts, pas moi, un conseil:
* A la préfecture il existe un service spécialisé dans l'accueil des associations et vous y obtiendrez tous les renseignements nécessaires. Emportez votre dossier et les statuts pour accélérer l'examen.